

■ Edito du Président / Grégoire Petit

Chers délégués, chers amis,

Comme je vous l'annonçais dans le précédent numéro de la lettre des élus, nous avons accueilli au 1^{er} octobre dernier, le nouveau Directeur Général de notre MSA Haute-Normandie, Monsieur Jean-Pierre Renault. Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous. Le Conseil d'Administration n'a d'ailleurs pas tardé à travailler avec Monsieur Renault aussi bien sur les dossiers à caractère d'urgence, comme le plan de soutien aux éleveurs, que sur l'efficacité de la gestion de la Caisse en amont des négociations sur la Convention d'Objectifs et de Gestion, actuellement en cours entre la Caisse Centrale de MSA et les pouvoirs Publics. En parallèle, nous avons également accueilli un nouvel agent de Direction le 1^{er} novembre, en la personne de Madame Magali Jacquet en qualité d'Agent Comptable.



Jean-Pierre Renault
Directeur MSA Haute-Normandie



Magali Jacquet
Agent Comptable

En 2015, notre agriculture est dans la tempête. Elle est contrainte de lutter sans relâche pour les intérêts des hommes qui en vivent, ou du moins qui essayent. Par ailleurs, notre pays a connu en cette fin d'année des événements dramatiques qui ont meurtri tous ses concitoyens, de tous milieux sociaux et toutes générations confondues. Nous vivons une période où il est primordial d'être solidaires et malgré tout ce pessimisme ambiant, je tenais à vous souhaiter ainsi qu'à vos familles, des fêtes de fin d'année sereines, chaleureuses et solidaires...

■ Actualités

✦ Point sur le plan de soutien aux éleveurs

L'enveloppe supplémentaire dévolue à la région Haute Normandie en matière de prise en charge des cotisations MSA est de 989 500 €

Sur 643 demandes, 622 dossiers étaient éligibles dont 195 dans le département de l'Eure et 427 en Seine Maritime. En fonction du dernier revenu dégagé, la prise en

charge peut aller 860 € à 2 100 €. En 2015 la MSA Haute-Normandie aura accordé 1 067 500 € de prise en charge de cotisations.

Les éleveurs, dont le dernier revenu était inférieur à 4 184€ € avaient possibilité de recourir à l'option annuelle pour le calcul de leurs cotisations 2015. Ce sont 1 110 demandes qui ont été enregistrées sur un potentiel de 2040 dossiers, soit 54,41 %. A titre de comparaison, pour l'ensemble des

35 caisses MSA le pourcentage s'établit à 28,35 %.

Concernant les autres dossiers, si vous avez des difficultés de trésorerie qui vous empêchent de régler l'intégralité des cotisations dues, ou si vous connaissez des agriculteurs dans cette situation, il convient de se faire connaître auprès des services de la MSA pour négocier un échéancier. **N'hésitez pas à nous contacter au 02 35 600 600.**

Actualités Suite

Présence Verte Haute-Normandie, de nouvelles offres !

Suite à une réflexion stratégique de l'association nationale Présence Verte menée en 2014, nous avons le plaisir de vous annoncer le lancement de nos nouvelles offres commerciales ainsi que notre nouvelle communication.

Ces nouvelles offres impliquent également une baisse de tarif de nos services.

Activ'zen, 24 euros TTC / mois

Option convivialité, 1 € TTC / mois

(Appel plateau d'écoute, courrier de convivialité, cellule de soutien psychologique)

Option Sécurité, de 3 à 7 € TTC / mois

(Détecteur de fumée communicant)

Option Sérénité, 5 € TTC / mois

(Détecteur de chute).

Activ'mobil, Offre en cours de lancement

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter au 02 32 23 42 90.



Avec Activ'zen, Yolande est autonome mais jamais seule.
(service classique de téléassistance)



Avec Activ'mobile, Louis profite de sa liberté en toute sécurité
(géo-localisation à partir d'un téléphone portable)

Législation

Déclaration Sociale Nominative, (DSN) les réunions ont connu un vif succès

Animées par Mme Etard, chargée d'études à la MSA, les journées d'information réservées aux employeurs de main d'œuvre, ont accueilli en moyenne une quinzaine de personnes à chaque séance durant les mois de novembre et décembre. Elles ont permis de répondre à de nombreuses questions que se posent les employeurs, .

A noter, que la rencontre annuelle sur le

thème «Les questions que se posent les employeurs de main d'œuvre» aura lieu :

• **Le lundi 18 janvier 2016 à 9 heures 30 et à 14 heures au siège de la MSA, rue Politzer à EVREUX**

• **Le mardi 19 janvier 2016 à 14 heures à l'Auditorium, Cité de l'Agriculture à BOIS GUILLAUME.**

Pensez à vous inscrire : viemutualiste.blf@hautenormandie.msa.fr

Présence Employeurs vous accompagne pour le passage à la DSN



Présence Employeurs est une association loi 1901, créée en 1995 dans le cadre du développement de l'offre de services de la MSA.

L'association propose un service d'externalisation de la paie aux employeurs de main d'œuvre dans les secteurs agricoles et en milieu rural.

Elle est composée d'une équipe de quatre techniciennes expérimentées qui réalisent, pour le compte des clients employeurs, les déclarations d'embauche, les bulletins de salaire, les attestations de salaire en cas d'arrêt maladie et les documents de fin de contrat. Une veille sociale permet à l'équipe d'être informée des évolutions législatives et conventionnelles en terme de paie.

Pour ce faire, une quinzaine de conventions collectives nationales, régionales ou départementales sont utilisées.



PRESENCE EMPLOYEURS est équipé d'un logiciel de paie compatible avec la DSN et réalise déjà la DSN pour certains de ses clients.

D'ici quelques mois, tous les dossiers basculeront en DSN. A terme, cela devrait faciliter le quotidien pour les clients et leurs salariés.

Les employeurs de main d'œuvre intéressés par les services de l'association peuvent joindre un conseiller par mail presence-employeurs@presence-employeurs.fr ou par téléphone, le matin, au 02 35 12 70 12.

❖ **Retraite Complémentaire Obligatoire :**
Versement du complément différentiel de points

La MSA Haute-Normandie a procédé au paiement d'un rappel de points différentiels de retraite complémentaire obligatoire avec l'échéance de retraite du 9 novembre 2015.

L'article 35 de la loi du 20 janvier 2014 a instauré un complément différentiel de points de retraite complémentaire obligatoire pour permettre aux retraités non salariés agricoles ayant eu une carrière entière de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole d'atteindre progressivement sur 3 années le seuil de 75 % du SMIC net. Cette mesure, qui prend effet au 1er janvier 2015, porte les pensions au seuil de 73% du SMIC net, ce qui représente 820,84 euros par mois à cette date.

Tous les avantages de retraite, base et complémentaire, perçus par l'assuré sont pris en compte pour déterminer l'ouverture du droit à ce complément.

Le paiement du rappel depuis le 1er janvier 2015 a été effectué avec l'échéance du 9 novembre 2015 aux 2 959 retraités concernés.

❖ **Conditions d'attribution de la mesure :**

Retraites ayant pris effet avant 1997, justifier de 32,5 ans d'activité non salariée agricole à titre exclusif ou principal

A compter de 1997, justifier de la durée d'assurance pour bénéficier de la retraite au taux plein dont 17,5 ans en qualité de non salarié à titre exclusif ou principal.

❖ **Le statut des femmes en agriculture**

La proportion des femmes parmi les chefs d'exploitations et les co exploitants a progressé de manière importante depuis 1988.

Mais, pour elles, le taux de temps complet n'est que de 28 % en 2000.

Depuis 2011 et jusqu'en 2014, la part des femmes exploitantes reste stable à 24 %, (24 % en 2014, 24,2 % en 2010, 24,5 % en 2009). En 2014, on compte 113 194 chefs d'exploitations ou d'entreprise agricoles femmes contre 360 668 hommes (près d'un quart des chefs d'exploitation). Elles sont en moyenne plus âgées que les hommes.

Cependant, il faut y regarder de plus près car une part importante des agricultrices chefs d'exploitation l'est devenue lors du départ à la retraite de leur conjoint, pour assurer un complément de revenu à la famille ou pour préparer la transition vers un enfant de la famille. Cela s'illustre par le fait que 60 % des femmes chefs d'exploitation ont plus de 60 ans (25 257 sur 113 194). L'âge moyen des femmes chefs d'exploitation est de 51,4 ans contre 47,8 ans pour les hommes.

Il est essentiel de bien considérer le statut de la femme en entreprise agricole. Les contraintes budgétaires amènent régulièrement les chefs d'exploitation ou d'entreprise à prendre des décisions qui tendent à réduire les cotisations sociales et la fiscalité et souvent au détriment du volet social. (création de société le plus souvent).

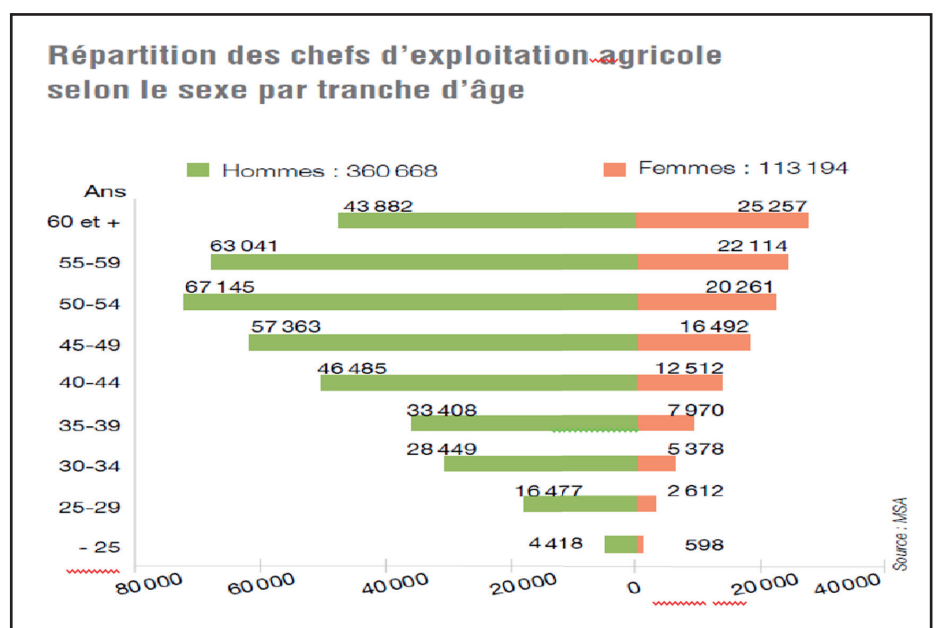
Or, lors de modifications de statuts de l'entreprise, il faut toujours avoir à l'esprit la place de la conjointe afin que sa situation ne la pénalise pas, tant sur le plan de sa carrière professionnelle et personnelle qu'en cas d'évènements dramatiques tels que le veuvage, l'accident, le divorce ou encore la maladie.

Les services de la MSA sont là pour informer, conseiller et orienter vers les bonnes décisions en fonction de chaque situation.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec les conseillers de la MSA Haute-Normandie au 02 35 600 600.



Un guide pratique pour les femmes en agriculture donne des réponses à toutes vos questions. Il est édité par la section des femmes agricultrices à la FDSEA. Vous pouvez vous le procurer auprès de leurs services.



Territoire

❖ Prévenir le suicide

Le 7 décembre dernier, s'est déroulée à Pont Audemer, une soirée théâtrale consacrée au repérage de la crise suicidaire. Elle était animée par un psychiatre et la troupe de théâtre «Le Papillon Noir».



Nous vous parlerons plus en détail de cette action dans notre prochaine lettre des élus début 2016. Toutefois, nous tenions à remercier chaleureusement tous celles et ceux d'entre vous qui nous ont soutenus et aidés à faire de cet événement une vraie réussite.

Encore merci à tous.

❖ Journée transmission

La transmission d'une exploitation, ça se prépare !

Pour aider les cédants à transmettre dans les meilleures conditions leur exploitation, la MSA Haute-Normandie et les Jeunes Agriculteurs de Seine-Maritime ont organisé le mardi 24 novembre une réunion d'information sur les conditions de réussite de la cessation d'activité.

Plusieurs points ont été abordés :

- la retraite et les incidences de la cessation d'activité sur les cotisations,
- les aspects fiscaux et juridiques de la cessation,
- les avantages du Répertoire Départementale à l'Installation.

61 personnes ont répondu présentes à ce rendez-vous.

❖ La MSA Haute-Normandie au Forum des métiers

Dans le cadre du 70^e anniversaire de la Sécurité Sociale, la Cité des Métiers de Rouen (Chambre des Métiers et de l'Artisanat), organisait le 17 novembre 2015 dans ses locaux, un forum des métiers de la Sécurité Sociale.

L'objectif tendait à faire se rencontrer les demandeurs d'emploi, les salariés licenciés en réinsertion professionnelle, les associations de handicapés ou de formation avec les organismes de protection sociale de la région afin d'échanger sur les métiers qu'ils sont susceptibles de proposer.

L'après-midi durant, la MSA Haute-Normandie, entourée de ses confrères de la CARSAT, la CPAM, la CAF ou encore l'URSSAF, a présenté aux candidats à l'emploi, toute la panoplie des métiers que l'on peut trouver au sein de ses services. La particularité du guichet unique de la MSA a permis d'évoquer l'éventail des professions qui va de l'accueil à l'adhérent, à la production technique, en passant par le médical, le social ou encore le conseil.

Plus d'une centaine de visiteurs ont ainsi pu trouver réponse à leurs questions.



Agenda

- Atelier Gym Mémoire



- à Drucourt,
le 7 janvier à 10 h 30,
Salle des Fêtes
- à Montreuil l'Argilé,
le 7 janvier à 14 h 00,
- à Les Andelys,
le 12 janvier à 14 h 30,
- à Tourny,
le 12 janvier à 10 h 30,

- à Damville,
le 16 janvier, heure à préciser,
Votre contact
pour de plus amples informations
au 02 32 98 72 23.

- Conférence «Les 1^{ers} gestes qui sauvent»

- à Pitres,
le 1^{er} février à 14 h 00,
Salle des Fêtes,
- à Londinières,
le 7 mars à 14 heures,
Salle des Fêtes

- Atelier Equilibre,

- à Quatremare,
le 2 mars Heure à préciser,
Salle des Fêtes

- Réunion d'information «Coup de main en agriculture»

- à Virville,
le 22 février
à 14 h 00,
Salle des Fêtes